

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, HERMET, LAURIER, SOUM-GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents excusés : Mmes VINCENT, FUMEY, Mrs FOUCQUE, PONTIER

APPROBATION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION « REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU BOURG »

Le Conseil Municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2021 concernant le choix de la maîtrise d'œuvre pour l'opération « réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg » et décide donc de confier la mission au Cabinet CETUR LR, avec l'offre la mieux disante, pour un montant forfaitaire de 15 512.00 € HT et classée 1^{ère} au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de la consultation.

COUPE DE BOIS

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2022 par l'ONF des coupes suivantes : Inscription à l'état d'assiette parcelle 7. Il prend acte du report à l'année 2024 de cette coupe à cause des conditions techniques d'exploitabilité et de desserte.

CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de signer une convention de superposition d'affectations avec Voies Navigables de France. Cette convention permettra d'établir les modalités de surveillance et de gestion du pont du Conquet supportant une voie communale et traversant la rigole de la Montagne Noire sur la commune de Saissac. Après lecture devant l'assemblée et vote, l'accord est donné pour signer cette convention.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve la nomination d'un agent au poste d'agent de maîtrise suite à l'obtention du concours à partir du 01/10/2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Une réponse est donnée à plusieurs courriers reçus en mairie concernant des facturations et des installations de compteurs d'eau.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00

Le Maire

